

Liste des pays, territoires et zones¹

Vaccination contre la fièvre jaune – prescriptions et recommandations ; situation du paludisme ; et autres prescriptions en matière de vaccination

Introduction

Les informations données pour chaque pays comprennent les exigences officielles en matière de vaccination contre la fièvre jaune, les recommandations de l'OMS aux voyageurs concernant la vaccination contre la fièvre jaune, des précisions sur la situation du paludisme et les mesures de prévention recommandées ainsi que les autres prescriptions en matière de vaccination intéressant les voyageurs.^{2,3,4}

Fièvre jaune

Vaccination contre la fièvre jaune

La vaccination anti-amarile est pratiquée dans un double but :

1. Pour éviter la propagation internationale de la maladie en protégeant les pays contre le risque d'importation ou de propagation du virus de la fièvre jaune. Dans ce cas, les pays concernés exigent la vaccination.

Les pays qui exigent une preuve de vaccination² sont ceux où la maladie peut sévir ou non et où le moustique vecteur et les primates non humains hôtes potentiels du virus de la fièvre jaune sont présents. Toute importation du virus dans ces pays par des voyageurs contaminés peut entraîner à la fois sa propagation et son installation et un risque d'infection permanent pour la population humaine. Une preuve de vaccination est souvent exigée des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune, parfois même des voyageurs qui n'ont fait qu'y transiter.

Lors d'une réunion organisée en 2010, des experts de la fièvre jaune ont estimé que si les voyageurs restent moins de 12 heures en transit dans un aéroport, le risque de fièvre jaune est quasi-nul et que, par conséquent, une preuve de vaccination n'est pas indispensable. Cet avis a été communiqué aux États Membres de l'OMS, mais il est recommandé aux voyageurs de s'enquérir des conditions exigées par chaque pays en contactant l'ambassade du ou des pays où ils comptent se rendre. Il est à noter que certains pays exigent une preuve de vaccination de tous les voyageurs.

Les pays qui exigent la vaccination anti-amarile pour entrer sur leur territoire imposent cette condition en vertu du Règlement sanitaire international. Actuellement, la fièvre jaune est la seule maladie pour laquelle une preuve de vaccination peut être exigée comme condition d'entrée dans un pays en vertu de l'annexe 7 du Règlement sanitaire international (2005). Changement important, l'Assemblée mondiale de la Santé a adopté en mai 2014 une version révisée de l'annexe 7 qui prolonge à vie la validité du certificat de vaccination anti-amarile, qui n'était valable que 10 ans jusque-là. Cette disposition n'entrera en vigueur qu'en juillet 2016, mais plusieurs pays ont déjà commencé à appliquer les nouvelles règles. Lorsque c'est le cas, une mention l'indique dans la présente annexe. Cette section a été établie d'après les renseignements fournis par les pays sur les prescriptions en matière de vaccination anti-amarile. Les conditions exigées par les pays peuvent changer à tout moment. On trouvera les toutes dernières informations sur le site <http://www.who.int/ith>.

Le fait qu'un pays n'exige pas la vaccination anti-amarile ne signifie pas qu'il n'y a aucun risque de transmission de la fièvre jaune.

2. Pour protéger les voyageurs qui risquent d'être exposés à l'infection amarile.

Le risque de transmission de la fièvre jaune dépend de la présence du virus dans le pays chez l'homme, les moustiques ou les animaux. Comme la fièvre jaune est souvent fatale pour les personnes qui n'ont pas été vaccinées, la vaccination est recommandée à tous les voyageurs (à quelques exceptions près – voir le chapitre 6) qui se rendent dans des zones où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

L'OMS détermine les zones où « il y a un risque de transmission de la fièvre jaune » d'après les cas de fièvre jaune diagnostiqués chez l'homme et/ou l'animal, les résultats des enquêtes sérologiques et la présence de vecteurs et de réservoirs animaux.^{4,5}

La décision de vacciner ou non les voyageurs contre la fièvre jaune doit être prise en fonction de plusieurs facteurs, notamment du risque de fièvre jaune associé au voyage, des conditions exigées par les pays et du risque de manifestations indésirables graves après la vaccination anti-amarile (chapitre 6).

Le tableau ci-dessous récapitule les recommandations révisées de l'OMS concernant la vaccination anti-amarile pour les voyageurs.

Vaccination anti-amarile – catégories

Justification

Recommandée

La vaccination anti-amarile est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus dans les zones où la transmission persistante et périodique du virus amaril est attestée.

Généralement non recommandée

La vaccination anti-amarile n'est généralement pas recommandée dans les zones où l'exposition au virus est peu probable (aucun cas humain de fièvre jaune signalé et éléments indiquant des taux faibles de transmission par le passé). La vaccination peut toutefois être envisagée pour une petite catégorie de voyageurs à destination de ces zones qui risquent d'être exposés aux piqûres de moustiques. Quand ils envisagent de se faire vacciner, les voyageurs doivent tenir compte du risque de contracter le virus amaril, des conditions exigées par les pays à l'entrée sur leur territoire et des facteurs individuels prédisposant à des manifestations postvaccinales indésirables graves (âge, état immunitaire).

On trouvera à l'annexe 1 une liste récapitulative des pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune sur tout ou partie du territoire, ainsi qu'une liste des pays exigeant une preuve de vaccination anti-marielle comme condition d'entrée sur leur territoire.

Autres maladies

On trouvera au chapitre 5 des informations sur les principales maladies infectieuses qui menacent les voyageurs, sur leur répartition géographique et les précautions qui s'imposent. Le chapitre 6 renseigne sur les maladies à prévention vaccinale.

Poliomyélite

La poliomyélite reste endémique en Afghanistan, au Nigéria et au Pakistan. Tant que la transmission du poliovirus n'est pas interrompue dans ces pays, tous les pays sont exposés au risque d'importation de la maladie, surtout les pays de la « ceinture d'importation » qui s'étend de l'Afrique de l'Ouest à la Corne de l'Afrique.

Le 5 mai 2014, l'OMS a déclaré que la propagation internationale du poliovirus sauvage constituait une urgence de santé publique de portée internationale aux termes du Règlement sanitaire international (2005) et a émis les recommandations temporaires suivantes en vue de réduire la propagation internationale du poliovirus sauvage :

1) *Les pays d'où le poliovirus sauvage est actuellement exporté* devraient veiller à ce que toutes les personnes résidant ou effectuant un séjour de longue durée sur leur territoire (de plus de 4 semaines) reçoivent une dose de vaccin antipoliomyélique oral (VPO) ou de vaccin antipoliomyélique inactivé (VPI) dans un délai de 4 semaines à 12 mois avant un voyage international, et à ce que ces voyageurs se voient remettre une preuve de vaccination.

2) *Les autres pays où la poliomyélite est présente* devraient encourager les personnes résidant ou effectuant un séjour de longue durée sur leur territoire à se faire vacciner avant d'entreprendre un voyage international.

La liste actualisée des pays d'où le poliovirus sauvage est actuellement exporté et des pays infectés par le poliovirus peut être consultée à l'adresse <http://polioeradication.org/Infectedcountries/PolioEmergency.aspx>.

Certains pays exempts de poliomyélite exigent eux aussi une preuve de vaccination antipoliomyélique comme condition d'obtention d'un visa ou condition d'entrée sur leur territoire. Les voyageurs doivent s'enquérir auprès du consulat du pays où ils comptent se rendre des conditions exigées par ce pays.

Paludisme

Des informations générales sur le paludisme et sa répartition géographique ainsi que des précisions sur les mesures préventives sont données au chapitre 7. Les mesures de protection contre les piqûres de moustiques sont décrites au chapitre 3. On trouvera dans la présente section des informations détaillées pour chaque pays et, pour tous les pays où il existe des zones impaludées, des indications épidémiologiques (distribution géographique et saisonnière, altitude, espèce prédominante, résistance), ainsi que les mesures de prévention recommandées. Les mesures préventives recommandées pour chaque pays sont déterminées d'après les facteurs suivants : le risque de contracter le paludisme, les espèces de parasite rencontrées dans la zone, l'importance et l'étendue de la pharmacorésistance signalée dans le pays, et le risque éventuel d'effets secondaires graves résultant de l'utilisation des différents médicaments à titre prophylactique. Dans les endroits où sévit le paludisme à *Plasmodium falciparum* et à *P. vivax*, la prévention du paludisme à *P. falciparum* est prioritaire. Sauf si le risque de paludisme est dû « exclusivement » à une espèce en particulier (*P. falciparum* ou *P. vivax*), les voyageurs peuvent être exposés à n'importe quelle espèce du parasite, y compris à des infections mixtes. La résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine est aujourd'hui presque universelle et ne fait plus l'objet d'une mention spéciale dans la liste par pays figurant ci-dessous. Ces deux médicaments ne jouent actuellement aucun rôle dans la prévention ou le traitement du paludisme à *falciparum* chez le voyageur.

Les lettres A, B, C et D désignent le type de prévention d'après le tableau ci-dessous.

¹ Dans la présente publication, le terme « pays » désigne les pays, territoires et zones.

² La vaccination exigée des enfants de plus de 6 mois par certains pays est contraire aux conseils de l'OMS (chapitre 6). Les voyageurs doivent toutefois savoir qu'elle conditionne l'entrée dans les pays concernés.

³ L'OMS publie ces prescriptions à titre d'information seulement ; la présente publication ne constitue pas une approbation desdites prescriptions ni une confirmation qu'elles sont conformes aux dispositions du Règlement sanitaire international (2005).

⁴ Quand elle est connue pour la fièvre jaune, le paludisme ou d'autres prescriptions, la date de la dernière actualisation ou confirmation est indiquée entre parenthèses dans la liste des pays. L'absence de date signifie que la dernière actualisation ou confirmation est antérieure à 2013.

⁵ On trouvera un exposé plus précis de la classification qui définit les zones où il y a un risque de transmission du virus amaril à l'adresse <http://www.who.int/ith/YFrisk.pdf>. C'est sur cette classification que s'appuient les recommandations de vaccination faites ici.

	Risque de paludisme	Type de prévention
Type A	Risque très limité de transmission du paludisme	Prévention des piqûres de moustiques seulement
Type B	Risque de paludisme à <i>P. vivax</i> seulement	Prévention des piqûres de moustiques et chimioprophylaxie par la chloroquine ^a
Type C	Risque de paludisme à <i>P. falciparum</i> , et résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée	Prévention des piqûres de moustiques et chimioprophylaxie : atovaquone-proguanil, ou doxycycline ou méfloquine (choisir le médicament en fonction des effets secondaires signalés et des contre-indications) ^a

Type D	Risque de paludisme à <i>P. falciparum</i> , conjugué à une polypharmacorésistance signalée	Prévention des piqûres de moustiques et chimioprophylaxie : atovaquone-proguanil, ou doxycycline ou méfloquine (choisir le médicament en fonction du type de pharmacorésistance signalée, des effets secondaires et des contre-indications) ^{a,b}
--------	---	--

^a Les personnes qui se rendent dans des zones rurales où le risque d'infection palustre est faible peuvent associer un traitement de réserve d'urgence à la prévention des piqûres de moustiques.

^b Dans certaines zones où sévit un paludisme polypharmacorésistant, la chimioprophylaxie par la méfloquine n'est plus recommandée. Il s'agit du Cambodge, du sud-est du Myanmar et de la Thaïlande.

AÇORES voir PORTUGAL

AFGHANISTAN

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination anti-amarilienne recommandée : non

Paludisme (2013) : le risque de paludisme – dû à *P. falciparum* et à *P. vivax* – existe de mai à fin novembre au-dessous de 2000 m.

Prévention recommandée dans les zones à risque : C

AFRIQUE DU SUD

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie.

Vaccination anti-amarilienne recommandée : non

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans les zones de basse altitude de la province de Mpumalanga (y compris le parc national Kruger), de la province de Limpopo et du nord-est du KwaZulu-Natal. Le risque est le plus grand d'octobre à fin mai.

Prévention recommandée dans les zones à risque : C

ALBANIE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination anti-amarilienne recommandée : non

ALGÉRIE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie.

Vaccination anti-amarilienne recommandée : non

Paludisme (2015) : le risque de paludisme est limité. De petits foyers de transmission locale (*P. vivax*) ont été signalés dans les 6 wilayas du sud et du sud-est (Adrar, El Oued, Ghardaia, Illizi, Ouargla, Tamanrasset), avec 59 cas de transmission locale de *P. falciparum* et de *P. vivax* dans les zones de migration à travers le Sahara signalés en 2012.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **aucune**

ALLEMAGNE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination anti-amarilienne recommandée : non

ANDORRE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination anti-amarilienne recommandée : non

ANGOLA

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie.

Vaccination anti-amarilienne recommandée : oui

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée : C

ANGUILLA

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination anti-amarilienne recommandée : non

ANTIGUA-ET-BARBUDA

Fièvre jaune (2014)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination anti-amarilienne recommandée : non

ARABIE SAOUDITE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie.

Vaccination anti-amarilienne recommandée : non

Paludisme (2015) : le pays est en phase de préélimination du paludisme. La transmission locale du paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – n'est signalée que dans des villages situés le long de la frontière avec le Yémen (sauf dans les zones de haute altitude de la province d'Asir) et principalement de septembre à fin janvier. Le taux d'infection est tombé au-dessous de 0,3 cas/100 000 habitants. Il n'y a aucun risque à La Mecque et à Médine.

Prévention recommandée dans les zones à risque : C

Autres conditions exigées pour les pèlerins de l'Umrah et du Hadj (2015) : vaccination antiméningococcique (certificat de vaccination par le vaccin tétravalent ACYW-135), antigrippale et antipoliomyélitique. Indépendamment de l'âge et du statut vaccinal, la preuve qu'une dose de vaccin antipoliomyélitique oral (VPO) ou de vaccin antipoliomyélitique inactivé (VPI) a été administrée au cours des 12 mois précédents et au moins 4 semaines avant le départ est exigée des voyageurs en provenance de pays d'endémie de la poliomyélite pour faire une demande de visa d'entrée.

ARGENTINE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination anti-amarilienne recommandée : oui.

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent dans les provinces de Corrientes et de Misiones.

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs qui se rendent dans la province de Formosa et dans les zones désignées des provinces de Chaco, Jujuy et Salta.

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux provinces et aux zones qui ne sont pas mentionnées ci-dessus.

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – est très faible et limité aux départements d'Oran et de San Martín dans la province de Salta dans le nord du pays et, dans une moindre mesure, aux provinces de Corrientes et de Misiones. Il n'y a aucun risque dans les autres régions du pays. Aucun cas local n'a été signalé ces dernières années dans aucune région du pays.

Prévention recommandée dans les zones à risque : A

ARMÉNIE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : non

Vaccination anti-amarilienne recommandée : non

ASCENSION

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination anti-amarilienne recommandée : non

AUSTRALIE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune, à l'exception des îles Galápagos en Équateur, de l'île de Tobago et seulement dans la province de Misiones en Argentine. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable 10 ans.

Vaccination anti-amarilienne recommandée : non

AUTRICHE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination anti-amarilienne recommandée : non

AZERBAÏDJAN

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination anti-amarilienne recommandée : non

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – est limité de juin à fin octobre dans les plaines, principalement dans la zone située entre les rivières Araxe et Koura. Il n'y a pas de risque de transmission du paludisme à Bakou (la capitale). Aucun cas d'acquisition locale n'a été signalé en 2013.

Prévention recommandée dans les zones à risque : A

BAHAMAS

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune, à l'exception du Guyana, du Suriname et de la Trinité-et-Tobago, et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune (avec les mêmes exceptions). Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie.

Vaccination antiamarile recommandée : non

BAHRÉÏN

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie.

BANGLADESH

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme (2013) : le risque de paludisme existe toute l'année, mais la transmission n'a lieu que dans des zones rurales, soit 13 des 64 districts. Le risque est élevé dans les districts de Chittagong Hill Tract (Bandarban, Khagrachari et Rangamati), de Chittagong et de Cox Bazaar. Il existe un faible risque dans les districts de Hobigonj, Kurigram, Moulvibazar, Mymensingh, Netrakona, Sherpur, Sunamgonj et Sylhet. Dans tout le reste du pays, y compris Dhaka, il n'y a aucun risque de paludisme.

Prévention recommandée dans les zones à risque : C

BARBADE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune, sauf le Guyana et la Trinité-et-Tobago, et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

BÉLARUS

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

BELGIQUE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

BELIZE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme (2013) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. vivax* – existe dans certaines zones du district de Stan Creek et il est négligeable ailleurs.

Prévention recommandée dans les zones à risque : A

BÉNIN

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme (2013) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée : C

BERMUDES

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

BHOUTAN

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme existe toute l'année dans la zone sud qui englobe 7 districts : Chukha, Dagana, Pemagatshel, Samdrup Jongkhar, Samtse, Sarpang et Zhemgang. Il n'y a pas de risque de transmission dans les 4 districts suivants : Bumthang, Gasa, Paro et Thimphu. On constate une transmission saisonnière pendant les mois pluvieux d'été dans des foyers situés dans le reste du pays.

Prévention recommandée dans les zones à risque et pendant la saison à risque : **C**

BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE)

Fièvre jaune (2014)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiarabique recommandée : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent dans les zones suivantes à l'est des Andes, à une altitude inférieure à 2300 m : l'ensemble des départements de Beni, Pando et Santa Cruz, et les zones désignées des départements de Chuquisaca, Cochabamba, La Paz et Tarija.

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite à des zones situées à plus de 2300 m d'altitude et aux zones qui ne figurent pas dans la liste ci-dessus, y compris les villes de La Paz et Sucre.

Paludisme (2014) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. vivax* (94 %) – existe toute l'année dans tout le pays au-dessous de 2500 m. Le paludisme à *P. falciparum* est présent à Santa Cruz et dans les départements septentrionaux de Beni et Pando, surtout dans les localités de Guayaramerín et Riberalta.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **B** ; à Beni, Pando et Santa Cruz : **C**

BONAIRE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 6 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Cette condition ne s'applique qu'aux voyageurs à destination de Bonaire, Saba ou Saint-Eustache.

Vaccination antiarabique recommandée : non

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination antiarabique recommandée : non

BOTSWANA

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays ou étant passés par des pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable 10 ans.

Vaccination antiarabique recommandée : non

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe de novembre à mai/juin dans les zones septentrionales du pays : districts/sous-districts de Bobirwa, Boteti, Chobe, Ngamiland, Okavango, Tutume.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **C**

BRÉSIL

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination antiarabique recommandée : oui

La vaccination est recommandée pour les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent dans les États d'Acre, Amapá, Amazonas, Distrito Federal (y compris la capitale, Brasília), Goiás, Maranhão, Mato Grosso, Mato Grosso do Sul, Minas Gerais, Pará, Rondônia, Roraima et Tocantins, et dans les zones désignées des États suivants : Bahia, Paraná, Piauí, Rio Grande do Sul, Santa Catarina et São Paulo. La vaccination est également recommandée aux voyageurs se rendant aux chutes d'Iguaçu.

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones qui ne figurent pas dans la liste ci-dessus, y compris les villes de Fortaleza, Recife, Rio de Janeiro, Salvador et São Paulo.

Paludisme (2015) : dans les États situés hors de la région administrative d'Amazonas, le risque de transmission du paludisme est négligeable ou nul. Le risque de paludisme à *P. vivax* (84 %), à *P. falciparum* (15 %) et d'infections mixtes (1 %) existe dans la plupart des zones forestières au-dessous de 900 m dans les 9 États de la région amazonienne (Acre, Amapá, Amazonas, Maranhão (partie occidentale), Mato Grosso (partie septentrionale), Pará (sauf la ville de Belém), Rondônia, Roraima et Tocantins (partie occidentale)). L'intensité de la transmission varie d'une municipalité à l'autre, mais elle est plus élevée dans la jungle, notamment dans les zones de production minière et de colonisation rurale, dans les régions autochtones ainsi que dans certaines zones urbaines situées à la périphérie de Cruzeiro do Sul, Manaus et Pôrto Velho. Le paludisme sévit aussi à la périphérie de grandes villes comme Boa Vista, Macapá, Marabá, Rio Branco et Santarém.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **C**

BRUNEI DARUSSALAM

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie.

Vaccination antiarabique recommandée : non

Paludisme (2015) : Infection humaine à *P. knowlesi* signalée.

Prévention recommandée : **A**

Autres conditions exigées (2015) : vaccination antipoliomyélique pour les voyageurs en provenance de pays où la poliomyélite est endémique.

BULGARIE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiarabique recommandée : non

BURKINA FASO

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable 10 ans.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée : C

BURUNDI

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme (2013) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée : C

CABO VERDE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme (2013) : un risque limité de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe d'août à fin novembre dans l'île de Santiago et l'île de Boa Vista (1 cas d'acquisition locale signalé en 2012).

Prévention recommandée dans les zones à risque : A

CAÏMANES, ÎLES

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

CAMBODGE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – dû à *P. falciparum* et à *P. vivax* – existe tout au long de l'année dans les zones rurales forestières. Il est inexistant à Phnom-Penh et aux alentours de Tonle Sap (Siem Reap) et négligeable dans la zone touristique autour d'Angkor Wat. La résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine a été signalée dans l'ensemble du pays. La résistance de *P. falciparum* à l'artésunate, à la méfloquine, à la luméfantine et à la pipéraquline a été signalée dans l'ouest du Cambodge et gagne le centre du pays. La résistance de *P. vivax* à la chloroquine a été signalée dans l'est du pays.

Prévention recommandée dans les zones à risque : D

CAMEROUN

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée : C

CANADA

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

CANARIES, ÎLES voir ESPAGNE

CHILI

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

CHINE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Cette condition ne s'applique pas aux voyageurs dont l'itinéraire se limite à la région administrative spéciale (SAR) de Hong Kong et à la SAR de Macao.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme (2013) : le risque de paludisme – y compris à *P. falciparum* – existe dans le Yunnan et, dans une moindre mesure, dans le Hainan. Risque limité de paludisme à *P. vivax* dans les provinces du sud et dans quelques provinces du centre, notamment Anhui, Guizhou, Henan, Hubei et Jiangsu. Il n'y a pas de risque de paludisme dans les zones urbaines.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **B** ; dans le Hainan et le Yunnan : **C**

CHRISTMAS, ÎLE (océan Indien)

Fièvre jaune

Mêmes conditions que pour l'Australie.

Vaccination antiamarile recommandée : non

CHYPRE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

COLOMBIE

Fièvre jaune (2014)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : oui

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs qui se rendent dans les villes de Barranquilla, Cali, Cartagena et Medellín.

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones situées à plus de 2300 m d'altitude, au département de San Andrés y Providencia et à la capitale, Bogota.

Paludisme (2014) : le risque de paludisme est élevé dans certaines municipalités des départements d'Antioquia, Bolivar, Cauca, Choco, Cordoba, Guajira, Narino et Risaralda. Il existe aussi un risque plus faible dans certaines municipalités des départements d'Amazonas, Caqueta, Guaviare, Guainia, Meta, Putumayo, Vaupes et Vichada. On signale des souches de *P. falciparum* résistantes à la chloroquine.

Prévention recommandée dans toutes les zones à risque : **C**

COMORES

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée : **C**

CONGO

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée : **C**

COOK, ÎLES

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

CORÉE, RÉPUBLIQUE DE voir RÉPUBLIQUE DE CORÉE

CORÉE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE voir RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE

COSTA RICA

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune (à l'exception du Burundi, du Congo, de la Côte d'Ivoire, de l'Éthiopie, de la Guinée-Bissau, de la Guinée équatoriale, du Kenya, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, de l'Ouganda, de la République centrafricaine, du Rwanda, du Sénégal, de Soudan du Sud, du Tchad et du Togo en Afrique ; et de l'Argentine, du Guyana, du Panama, du Paraguay, du Suriname et de la Trinité-et-Tobago en Amérique du Sud) et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune (avec les mêmes exceptions que ci-dessus). Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme (2015) : historiquement, risque de paludisme dû presque exclusivement à *P. vivax*. Le risque de transmission du paludisme est négligeable ou nul dans le pays, encore qu'il existe un risque très faible dans le canton de Matina, dans la province de Limón.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **A**

CÔTE D'IVOIRE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois.

Vaccination anti-amarilique recommandée : oui

Paludisme (2013) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée : C

CROATIE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination anti-amarilique recommandée : non

CUBA

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination anti-amarilique recommandée : non

CURAÇAO

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 6 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination anti-amarilique recommandée : non

DANEMARK

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination anti-amarilique recommandée : non

DJIBOUTI

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable 10 ans.

Vaccination anti-amarilique recommandée : non

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée : C

DOMINIQUE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination anti-amarilique recommandée : non

ÉGYPTE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Tous les voyageurs venant du Soudan doivent être munis soit d'un certificat de vaccination, soit d'un certificat de résidence délivré par un bureau officiel soudanais et attestant qu'au cours des 6 jours précédents ils ne sont pas allés dans la partie du Soudan située au sud du 15^e degré de latitude N. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie.

Vaccination anti-amarilique recommandée : non

Paludisme (2015) : un risque très limité de paludisme à *P. falciparum* et à *P. vivax* peut exister de juin à fin octobre dans le gouvernorat du Fayoum (aucun cas autochtone signalé depuis 1998).

Prévention recommandée : **aucune**

Autres conditions exigées (2015) : vaccination antipoliomyélitique pour les voyageurs en provenance du Cameroun, de la Guinée équatoriale, du Pakistan et de la Syrie.

EL SALVADOR

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie.

Vaccination anti-amarilique recommandée : non

Paludisme (2015) : un très faible risque de paludisme – dû presque exclusivement à *P. vivax* – existe dans les zones rurales accueillant des immigrants en provenance du Guatemala. Des cas sporadiques de paludisme à *P. vivax* sont signalés dans certaines parties du pays.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **A**

ÉMIRATS ARABES UNIS

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

ÉQUATEUR

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent dans les provinces suivantes à l'est des Andes, à une altitude inférieure à 2300 m : Morona-Santiago, Napo, Orellana, Pastaza, Sucumbios et Zamora-Chinchi.

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux provinces suivantes à l'ouest des Andes, à une altitude inférieure à 2300 m : Esmeraldas, Guayas, Los Rios, Santa Helena, Santo Domingo de los Tsachilas, et dans les zones désignées de Azuay, Bolivar, Canar, Carchi, Chimborazo, Cotopaxi, El Oro, Imbabura, Loja, Pichincha et Tungurahua.

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones situées à plus de 2300 m d'altitude, aux villes de Guayaquil et Quito et aux îles Galápagos.

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – à *P. vivax* (86 %) et à *P. falciparum* (14 %) – existe toute l'année au-dessous de 1500 m, le risque étant modéré dans les provinces côtières. Le risque de paludisme à *P. falciparum* est plus élevé dans la province d'Esmeraldas. Il n'y a aucun risque à Guayaquil, à Quito et dans les autres zones urbaines de la région interandine.

Prévention recommandée dans les zones à risque : C

ÉRYTHRÉE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable 10 ans.

Vaccination antiamarile recommandée : en général, non

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs qui se rendent dans les États suivants : Anseba, Debub, Gash Barka, Mae Kel et Semenawi Keih Bahri.

La vaccination n'est pas recommandée pour toutes les autres zones, y compris les îles de l'archipel des Dalhak.

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – à *P. falciparum* et à *P. vivax* – existe toute l'année dans tout le pays au-dessous de 2200 m. Il n'y a aucun risque à Asmara.

Prévention recommandée dans les zones à risque : C

ESPAGNE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

ESTONIE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

ÉTHIOPIE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable 10 ans.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus, sauf dans les cas ci-dessous.

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux provinces d'Afar et de Somali.

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – à *P. falciparum* (60 % environ) et à *P. vivax* (40 %) – existe toute l'année dans tout le pays au-dessous de 2000 m. Résistance de *P. vivax* à la chloroquine signalée. Il n'y a aucun risque à Addis-Abeba.

Prévention recommandée dans les zones à risque : C

EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

FALKLANDS (MALVINAS), ÎLES

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

FÉDÉRATION DE RUSSIE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : un risque très limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – peut exister dans les zones de forte immigration en provenance des pays du sud de la Communauté des États indépendants.

Prévention recommandée : **aucune**

FÉROÉ, ÎLES

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

FIDJI

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

FINLANDE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

FRANCE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

GABON

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée : **C**

GALÁPAGOS, ÎLES *voir* ÉQUATEUR

GAMBIE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme (2013) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée : **C**

Autres conditions exigées (2013) : vaccination antiméningococcique

GÉORGIE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme (2015) : un risque limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – peut exister de juin à fin octobre dans des foyers situés dans la partie est du pays à la frontière avec l'Azerbaïdjan. Aucun cas d'acquisition locale n'a été signalé en 2013.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **A**

GHANA

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée : C

GIBRALTAR

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

GRÈCE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme (2015) : un risque très limité (à *P. vivax* uniquement) peut exister de mai à octobre dans les villages du delta de l'Éurotas dans le district de Laonie (zone de 20 km²), secteur agricole accueillant de nombreux migrants. Il n'y a aucun risque dans les zones touristiques. Aucun cas d'acquisition locale n'a été signalé où que ce soit en Grèce en 2014.

Prévention recommandée dans la zone à risque : **aucune**

GRENADE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable 10 ans.

Vaccination antiamarile recommandée : non

GROENLAND

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

GUADELOUPE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

GUAM

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

GUATEMALA

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. vivax* – existe toute l'année au-dessous de 1500 m. Il est élevé dans les départements d'Alta Verapaz et d'Escuintla, et faible à Baja Verapaz, Chiquimala, Izabal, Petén, Suchitepéquez et Zacapa.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **B**

GUINÉE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée : C

GUINÉE-BISSAU

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l’année dans tout le pays.

Prévention recommandée : C

GUINÉE ÉQUATORIALE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 6 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme (2013) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l’année dans tout le pays.

Prévention recommandée : C

GUYANA

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs de plus d’un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d’un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – à *P. vivax* (36 %), à *P. falciparum* (53 %) et infections mixtes (11 %) – est élevé toute l’année dans l’ensemble de l’arrière-pays. Il est le plus élevé dans les régions 1 et 7 à 9 et très faible dans les régions 3 à 6. Des cas sporadiques de paludisme ont été signalés dans la région côtière densément peuplée. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : C

GUYANE FRANÇAISE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d’un an.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme (2013) : le risque de paludisme – à *P. falciparum* (45 %) et à *P. vivax* (55 %) – est élevé toute l’année dans 9 municipalités du territoire jouxtant le Brésil (vallée de l’Oyapock) et le Suriname (vallée du Maroni). Dans les 13 autres municipalités, le risque de transmission est faible ou négligeable. Polypharmacorésistance de *P. falciparum* signalée dans les zones d’immigration en provenance du Brésil.

Prévention recommandée dans les zones à risque : C

HAÏTI

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme (2013) : le risque de paludisme – dû exclusivement à *P. falciparum* – existe toute l’année dans tout le pays. Aucune souche de *P. falciparum* résistante à la chloroquine n’est signalée.

Prévention recommandée : B ; ou C si la chloroquine ne peut être prise avant le départ

HONDURAS

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d’un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d’un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune (avec, en outre, Sao Tomé-et-Principe et à l’exception du Soudan du Sud en Afrique ainsi que du Panama et de la Trinité-et-Tobago en Amérique du Sud). Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie si la vaccination est effectuée 10 jours avant le voyage.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme (2015) : risque de paludisme à *P. vivax* (79 %), à *P. falciparum* (20 %) et infections mixtes (~0,8 %). Le risque de transmission de *P. vivax* est élevé dans les départements de Colón et Gracias a Dios, et modéré dans ceux d’Atlántida, El Paraíso, Olancho et Yoro. Le risque de transmission de *P. falciparum* est élevé à Gracias a Dios, et quelques cas sont également signalés à Colón, Olancho et Yoro.

Prévention recommandée dans les zones à risque : B

HONGRIE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

INDE

Fièvre jaune (2014)

Condition exigée : toute personne (à l’exception des enfants de moins de 6 mois) arrivant par voie aérienne ou maritime sans être munie d’un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est isolée pendant 6 jours au maximum : i) si elle a quitté une zone où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune moins de 6 jours avant son arrivée ; ou ii) si elle est passée en transit dans une telle zone (sauf, sous réserve de l’accord du médecin de l’aéroport, les passagers et membres de l’équipage qui, pendant toute la durée de leur transit dans un aéroport situé dans une zone où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune, sont demeurés dans les bâtiments de l’aéroport) ; ou iii) si elle arrive sur un navire ayant quitté ou touché un port situé dans une zone où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune moins de 30 jours avant son arrivée en Inde, sauf si ce navire a été désinsectisé conformément à la procédure établie par l’OMS ; ou iv) si elle arrive dans un avion qui, s’étant trouvé dans une zone où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune, n’a pas été désinsectisé conformément à la Réglementation de l’Inde pour la Navigation aérienne (Santé publique) de 1954, ou aux recommandations de l’OMS.

Les pays et zones suivants sont considérés comme présentant un risque de transmission de la fièvre jaune :

Afrique : Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d’Ivoire, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Tchad et Togo.

Amériques : Argentine, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Colombie, Équateur, Guyana, Guyane française, Panama, Paraguay, Pérou, Suriname, Trinité (Trinité seulement) et Venezuela (République bolivarienne du).

Note : Lorsqu'un cas de fièvre jaune est signalé dans un pays autre que ceux mentionnés ci-dessus, ce pays est considéré par le Gouvernement de l'Inde comme présentant un risque de transmission de la fièvre jaune et il est ajouté à cette liste.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme (2014) : le risque de paludisme existe toute l'année dans tout le pays au-dessous de 2000 m, avec au total 40 % à 50 % des cas dus à *P. falciparum*, les autres étant dus à *P. vivax*. Il n'y a aucune transmission dans certaines parties des États de Himachal Pradesh, Jammu-et-Cachemire, et Sikkim. Le risque de paludisme à *falciparum* est relativement plus grand dans les États du nord-est, sur les îles d'Andaman et de Nicobar, dans les États de Chhattisgarh, du Gujarat, du Jharkhand, du Karnataka (à l'exception de la ville de Bangalore), du Madhya Pradesh, du Maharashtra (à l'exception des villes de Mumbai, Nagpur, Nasik et Pune), de l'Orissa et du Bengale-Occidental (à l'exception de la ville de Calcutta).

Prévention recommandée dans les zones à risque : C

Autres conditions exigées (2014) : vaccination antipoliomyélitique par voie orale au moins 4 semaines avant le départ pour les voyageurs résidant dans des pays où la poliomyélite est endémique (Afghanistan, Nigéria, Pakistan) et dans des pays où le poliovirus circule après y avoir été importé (Éthiopie, Kenya, République arabe syrienne, Somalie).

INDONÉSIE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme existe toute l'année dans la plupart des zones des 5 provinces orientales des Moluques, des Moluques du nord, du Nusa Tenggara oriental, de la Papouasie et de la Papouasie occidentale. Dans les autres parties du pays, il y a un risque de paludisme dans certains districts, sauf dans la municipalité de Jakarta, les villes et zones urbaines et les principales stations touristiques. Résistance de *P. vivax* à la chloroquine signalée. Infection humaine à *P. knowlesi* signalée dans la province du Kalimantan.

Prévention recommandée dans les zones à risque : C

IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme (2015) : il existe un risque de paludisme à *P. vivax* et un risque très limité de paludisme à *P. falciparum* de mars à fin novembre dans les zones rurales des provinces de l'Hormozgan et du Kerman (zone tropicale) et dans la partie méridionale du Sistan-et-Balouchistan.

Prévention recommandée dans les zones à risque : C

Autres conditions exigées (2015) : vaccination antipoliomyélitique pour tous les enfants âgés de moins de 15 ans qui entrent en Iran aux points d'entrée et qui sont ressortissants de pays d'endémie de la poliomyélite ou de pays où la poliomyélite a été réintroduite.

IRAQ

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable 10 ans.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme (2015) : un risque limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – peut exister de mai à fin novembre dans des régions du nord au-dessous de 1500 m (provinces de Duhok, Erbil et Sulaimaniya). Aucun cas autochtone signalé depuis 2009.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **aucune**

Autres conditions exigées (2015) : vaccination antipoliomyélitique par voie orale pour tous les voyageurs en provenance de zones d'endémie de la poliomyélite et les voyageurs quittant l'Iraq à destination de pays d'endémie de la poliomyélite.

IRLANDE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

ISLANDE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

ISRAËL

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

ITALIE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

JAMAÏQUE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie.

Vaccination antiamarile recommandée : non

JAPON

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

JORDANIE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie.

Vaccination antiamarile recommandée : non

KAZAKHSTAN

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

KENYA

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus, sauf dans les cas ci-dessous.

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones suivantes : toute la province nord-orientale ; les États de Kilifi, Kwale, Lamu, Malindi et Tanariver dans la province de la Côte ; et les villes de Nairobi et Mombasa.

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Il y a normalement peu de risques dans la ville de Nairobi et sur les hauts plateaux (au-dessus de 2500 m) des provinces suivantes : Centrale, Nyanza, Occidentale, Orientale et vallée du Rift.

Prévention recommandée : C

KIRGHIZISTAN

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – existe de juin à fin octobre dans certaines parties méridionales et occidentales du pays, principalement aux frontières de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan (régions de Batken, Jalal-Abad et Osh) et à la périphérie de Bishkek. Aucun cas d'acquisition locale n'a été signalé entre 2011 et 2013.

Prévention recommandée dans les zones à risque : A

KIRIBATI

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

KOWEÏT

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

LESOTHO

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

LETTONIE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

LIBAN

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

LIBÉRIA

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée : C

LIBYE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Autres conditions exigées (2015) : vaccination antiméningococcique. Vaccination antipoliomyélitique pour les personnes résidant en Afghanistan et au Pakistan au cours des 12 mois précédents et au moins 4 semaines avant le départ.

LIECHTENSTEIN

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

LITUANIE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

LUXEMBOURG

Fièvre jaune (2014)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

MADAGASCAR

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays, les zones côtières étant les plus exposées.

Prévention recommandée : C

MADÈRE, ÎLES voir PORTUGAL

MALAISIE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable 10 ans.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme (2015) : le risque de paludisme n'existe que dans des foyers limités au fond de l'arrière-pays dans les États du Sabah et du Sarawak et dans les zones centrales de la Malaisie péninsulaire. Les zones urbaines, suburbaines et côtières sont exemptes de paludisme. Infection humaine à *P. knowlesi* signalée. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : C

MALAWI

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme (2013) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée : C

MALDIVES

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Autres conditions exigées (2015) : preuve de vaccination antipoliomyélitique pour les voyageurs en provenance de pays d'où le poliovirus est exporté. La vaccination est recommandée pour les personnes en provenance de pays où la poliomyélite est présente.

MALI

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent au sud du Sahara.

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite au Sahara.

Paludisme (2013) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée : C

MALTE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Les enfants âgés de moins de 9 mois en provenance de zones où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune peuvent être isolés ou placés sous surveillance si cela se justifie du point de vue épidémiologique. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie.

Vaccination antiamarile recommandée : non

MARIANNES DU NORD, ÎLES

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

MAROC

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

MARSHALL, ÎLES

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

MARTINIQUE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

MAURICE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable 10 ans.

Vaccination antiamarile recommandée : non

MAURITANIE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent au sud du Sahara.

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite au Sahara.

Paludisme (2013) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays, à l'exception des régions septentrionales (Dakhlet-Nouadhibou et Tiris-Zemour). À Adrar et Inchiri, il y a un risque de paludisme pendant la saison des pluies (de juillet à fin octobre).

Prévention recommandée dans les zones à risque : C

MAYOTTE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme (2013) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année.

Prévention recommandée : C

MEXIQUE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – dû presque exclusivement à *P. vivax* – existe par intermittence tout au long de l'année dans certaines zones rurales peu visitées par les touristes. Le risque est faible dans certaines localités de l'État du Chiapas (Costa). Les localités à très faible risque sont situées dans les États de Chihuahua, Durango, Nayarit, Quintana Roo et Sinaloa.

Prévention recommandée dans les zones à risque modéré : A

MICRONÉSIE (ÉTATS FÉDÉRÉS DE)

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

MONACO

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

MONGOLIE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

MONTÉNÉGRO

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

MONTSERRAT

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

MOZAMBIQUE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune (à l'exception du Soudan du Sud mais avec, en outre, la République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe et la Somalie en Afrique ; l'Argentine, la Guyane française et le Paraguay en Amérique du Sud). Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable 10 ans.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée : C

MYANMAR

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Les nationaux et résidents du Myanmar quittant ce pays pour une zone où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune doivent détenir un certificat de vaccination. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans les zones rurales reculées des régions de collines boisées ainsi que dans certaines zones côtières de l'État de Rakhine. Il n'y a aucune transmission dans les villes et les centres urbains. Les plaines situées au centre du pays et la zone aride sont généralement exemptes de paludisme, mais quelques poches de transmission subsistent encore. Résistance à la méfloquine signalée dans l'État de Kayin et dans la partie orientale de l'État de Shan. Émergence d'une résistance à l'artémisinine suspectée dans le sud-est du pays. Résistance de *P. vivax* à la chloroquine signalée. Infection humaine à *P. knowlesi* signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : C ; dans le sud-est du Myanmar : D

NAMIBIE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Les pays ou parties de pays compris dans les zones d'endémie d'Afrique et d'Amérique du Sud sont considérés comme présentant un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination n'est pas exigé des passagers des lignes aériennes régulières qui ont commencé leur voyage en dehors des pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune mais qui ont transité par ces pays, à condition qu'ils n'aient pas quitté l'aéroport d'escale ou la ville attenante. Tous les passagers qui ont commencé leur voyage dans un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune ou qui ont transité par un pays dans ce cas doivent être munis d'un certificat lorsqu'ils ne voyagent pas à bord d'un avion de ligne régulière. Le certificat n'est pas exigé pour les enfants âgés de moins d'un an, mais ils pourront être soumis à une surveillance.

Vaccination antiarabique recommandée : non

Paludisme (2013) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe de novembre à fin juin dans les régions suivantes : Ohangwena, Omaheke, Omusati, Oshana, Oshikoto et Otjozondjupa. Le risque est présent toute l'année le long du fleuve Kunene et dans les régions de Caprivi et de Kavango.

Prévention recommandée dans les zones à risque : C

NAURU

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiarabique recommandée : non

NÉPAL

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable 10 ans.

Vaccination antiarabique recommandée : non

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. vivax* – existe toute l'année dans les zones rurales des 20 districts du Terāi situés le long de la frontière avec l'Inde, avec des flambées occasionnelles de paludisme à *falciparum* de juillet à fin octobre. La transmission saisonnière de *P. vivax* a lieu dans 45 districts de l'intérieur du Terāi et de la zone de collines.

Prévention recommandée dans les zones à risque : C

Autres conditions exigées (2015) : vaccination antipoliomyélitique

NICARAGUA

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : non

Vaccination antiarabique recommandée : non

Paludisme (2013) : un risque faible de paludisme – dû principalement à *P. vivax* (82 %) – existe toute l'année dans un certain nombre de municipalités, principalement dans la région autonome d'Atlántico Norte, une transmission sporadique étant également signalée à Boaca, Chinandega, Jinotega, León et Matagalpa. Des cas sont signalés dans d'autres municipalités des départements du centre et de l'ouest, mais le risque y est considéré comme très faible ou négligeable.

Prévention recommandée dans les zones à risque : B

NIGER

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an et recommandé aux voyageurs quittant le Niger.

Vaccination antiarabique recommandée : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent au sud du Sahara.

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite au Sahara.

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée : C

NIGÉRIA

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiarabique recommandée : oui

Paludisme (2013) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée : C

NIOUÉ

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiarabique recommandée : non

NORFOLK, ÎLE voir AUSTRALIE

NORVÈGE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

NOUVELLE-CALÉDONIE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Note. En cas d'épidémie menaçant le territoire, un certificat de vaccination spécifique pourra être exigé.

Vaccination antiamarile recommandée : non

NOUVELLE-ZÉLANDE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

OMAN

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme (2015) : la transmission sporadique de *P. falciparum* et de *P. vivax* est possible suite à l'importation internationale du parasite. En 2010, des flambées locales de paludisme à *P. falciparum* et à *P. vivax* ont été signalées dans la région de North Sharqiya. Des cas d'acquisition locale ont également été signalés en 2011 et 2012.

Prévention recommandée : **aucune**

OUGANDA

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée : **C**

OUBÉKISTAN

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : un risque limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – existe de juin à fin octobre dans certains villages du sud et de l'est du pays à la frontière avec l'Afghanistan, le Kirghizistan et le Tadjikistan. Aucun cas d'acquisition locale n'a été signalé entre 2011 et 2013.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **A**

PAKISTAN

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable 10 ans.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – à *P. vivax* et à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays au-dessous de 2000 m, surtout dans les zones rurales, de juillet à fin décembre.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **C**

PALAOS

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

PANAMA

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent dans les zones continentales situées à l'est de la zone du canal de Panama (l'ensemble des comarques d'Emberá et de Kuna Yala, la province de Darién et certaines zones des provinces de Colón et de Panama situées à l'est du canal).

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones situées à l'ouest du canal de Panama, à la ville de Panama, au canal lui-même et aux îles Balboa et San Blas.

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. vivax* (>99 %) – existe toute l'année dans les provinces et les comarques situés le long de la côte atlantique et de la frontière avec la Colombie et le Costa Rica : Bocas del Toro, Chiriquí, Colón, Darién, Kuna Yala, Ngöbe Buglé, Panama et Veraguas. Dans la ville de Panama, dans la zone du canal et dans les autres provinces, le risque de transmission est nul ou négligeable.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **B** ; dans les zones d'endémie de l'est jouxtant la Colombie : **C**

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination antiarabique recommandée : non

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays au-dessous de 1800 m. Résistance de *P. vivax* à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **C**

PARAGUAY

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie.

Vaccination antiarabique recommandée : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus, sauf dans le cas ci-dessous.

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite à la ville d'Asunción.

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – dû presque exclusivement à *P. vivax* – est modéré dans certaines municipalités des départements d'Alto Paraná et Caaguazú. Dans les autres départements, le risque de transmission est nul ou négligeable.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **A**

PAYS-BAS

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiarabique recommandée : non

PÉROU

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination antiarabique recommandée : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent dans les zones suivantes à une altitude inférieure à 2300 m : les régions Amazonas, Cuzco, Huánuco, Junín, Loreto, Madre de Dios, Pasco, Puno, San Martin et Ucayali, et dans les zones désignées des régions suivantes : extrême nord-est d'Ancash ; extrême nord d'Apurímac ; nord et nord-est d'Ayacucho ; nord et est de Cajamarca ; extrême nord de Huancavelica ; est de La Libertad ; et est de Piura.

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones suivantes à l'ouest des Andes : les régions de Lambayeque et Tumbes et les zones désignées (dans l'ouest de Piura et le sud, l'ouest et le centre de Cajamarca).

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones suivantes : toutes les zones situées à plus de 2300 m d'altitude, les zones situées à l'ouest des Andes qui ne figurent pas dans la liste ci-dessus, la ville de Cuzco et la capitale Lima, Machu Picchu et le sentier des Incas.

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – à *P. vivax* (84 %) et à *P. falciparum* (16 %) – existe toute l'année dans les zones rurales situées au-dessous de 2000 m. Les 32 districts les plus exposés sont concentrés dans les régions d'Ayacucho, Cusco, Junín et Loreto. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des cas à *P. falciparum* sont enregistrés dans le Loreto, région située en Amazonie qui abrite 19 des districts du pays où le risque est le plus grand. Résistance de *P. vivax* à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risques : **B** dans les zones à *P. vivax* ; **C** dans le département du Loreto.

PHILIPPINES

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiarabique recommandée : non

Paludisme (2013) : le risque de paludisme existe toute l'année dans les zones situées à moins de 600 m d'altitude, sauf dans les 22 provinces d'Aklan, Albay, Benguet, Biliran, Bohol, Camiguin, Capiz, Catanduanes, Cavite, Cebu, Guimaras, Iloilo, Leyte nord, Leyte sud, Marinduque, Masbate, Samar est, Samar nord, Samar ouest, Siquijor, Sorsogon, Surigao del Norte, et à Manille. On estime qu'il n'y a aucun risque dans les zones urbaines et les plaines. Infection humaine à *P. knowlesi* signalée dans la province de Palawan.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **C**

PITCAIRN, ÎLE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiarabique recommandée : non

POLOGNE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : non

Vaccination antiarabique recommandée : non

POLYNÉSIE FRANÇAISE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

PORTO RICO

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

PORTUGAL

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

QATAR

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Autres conditions exigées (2015) : certificat international de vaccination antipoliomyélitique, conformément au Règlement sanitaire international (RSI, annexe 6), pour tous les voyageurs en provenance de pays d'où le poliovirus est exporté.

RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme (2015) : un risque très limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – peut exister de mai à fin octobre dans des foyers situés le long de la frontière septentrionale, en particulier dans les zones rurales du gouvernorat d'El Hasaka (aucun cas autochtone signalé depuis 2005, mais le système de notification est perturbé depuis 2010).

Prévention recommandée : **aucune**

Autres conditions exigées (2015) : vaccination antipoliomyélitique pour les voyageurs en provenance du Cameroun, de la Guinée équatoriale et du Pakistan et des voyageurs se rendant de la République arabe syrienne dans d'autres pays.

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme (2013) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée : **C**

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : un risque limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – existe surtout dans les zones septentrionales des provinces de Gangwon-do et de Gyeonggi-do et à Incheon (vers la zone démilitarisée).

Prévention recommandée dans les zones à risque : **A**

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

La vaccination est recommandée pour les voyageurs âgés de 9 mois et plus.

Paludisme (2013) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée : **C**

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays, sauf à Vientiane.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **C**

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiarabique recommandée : non

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination antiarabique recommandée : non

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – dû exclusivement à *P. falciparum* – existe toute l'année, en particulier dans les provinces occidentales de Dajabón, Elias Pina et San Juan. Le risque dans les autres régions est faible à négligeable. Il n'y a aucune preuve de résistance de *P. falciparum* à un antipaludique quelconque.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **B**

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiarabique recommandée : non

Paludisme : un risque limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – existe dans certaines régions méridionales.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **A**

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination antiarabique recommandée : non

RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie.

Vaccination antiarabique recommandée : en général, non

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs se rendant en République-Unie de Tanzanie.

Paludisme (2013) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays au-dessous de 1800 m.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **C**

RÉUNION

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiarabique recommandée : non

ROUMANIE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : non

Vaccination antiarabique recommandée : non

ROYAUME-UNI (AVEC LES ÎLES ANGLO-NORMANDES ET L'ÎLE DE MAN)

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination antiarabique recommandée : non

RWANDA

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiarabique recommandée : en général, non

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs se rendant au Rwanda.

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée : **C**

SAINT-BARTHELEMY

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiarabique recommandée : non

SAINTE-HÉLÈNE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

SAINTE-LUCIE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

SAINT-KITTS-ET-NEVIS

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie.

Vaccination antiamarile recommandée : non

SAINT-MARIN

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

SAINT-MARTIN (FRANCE)

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

SAINT-MARTIN (PAYS-BAS)

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 6 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

SALOMON, ÎLES

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année, sauf dans quelques îlots périphériques de l'est et du sud. Résistance de *P. vivax* à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : C

SAMOA

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

SAMOA AMÉRICAINES

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie.

Vaccination antiamarile recommandée : non

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs se rendant à Sao Tomé-et-Principe.

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée : C

SÉNÉGAL

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays ; le risque est moindre de janvier à fin juin dans les régions du centre-ouest.

Prévention recommandée : C

SERBIE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

SEYCHELLES

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable 10 ans.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Autres conditions exigées (2015) : vaccination antipoliomyélitique pour les voyageurs en provenance de pays où il y a des flambées de poliomyélite.

SIERRA LEONE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée : C

SINGAPOUR

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an qui, au cours des 6 jours précédents, ont séjourné dans un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune ou sont restés en transit plus de 12 heures dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme (2013) : infection humaine à *P. knowlesi* signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque de *P. knowlesi* : A

SLOVAQUIE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

SLOVÉNIE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

SOMALIE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable 10 ans.

Vaccination antiamarile recommandée : en général, non

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs qui se rendent dans les régions suivantes : Bakool, Banaadir, Bas-Juba, Bas-Shabelle, Bay, Gado, Galgadud, Hiran, Moyen-Juba et Moyen-Shabelle.

La vaccination n'est pas recommandée pour toutes les autres zones.

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Il est relativement faible et saisonnier dans le nord et plus important dans le centre et le sud du pays.

Prévention recommandée : C

SOUDAN

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Un certificat peut être exigé des voyageurs quittant le Soudan. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent au sud du Sahara.

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite au Sahara et à la ville de Khartoum.

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Il est faible et saisonnier dans le nord et plus important dans le centre et le sud du pays. Il est très limité sur la côte de la mer Rouge.

Prévention recommandée : C

SOUDAN DU SUD

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée : C

SRI LANKA

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme (2015) : un risque limité de paludisme – à *P. vivax* (88 %) et à *P. falciparum* (12 %) – existe toute l'année dans tout le pays, sauf dans les districts de Colombo, Galle, Gampaha, Kalutara, Matara et Nuwara Eliya. Aucun cas d'acquisition locale n'a été signalé depuis octobre 2012.

Prévention recommandée dans les zones à risque : A

Autres conditions exigées (2015) : certificat de vaccination antipoliomyélitique pour les voyageurs en provenance de pays d'endémie de la poliomyélite et de pays où la poliomyélite est présente.

SUÈDE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

SUISSE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

SURINAME

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – à *P. falciparum* (40 %), à *P. vivax* (58 %) et infections mixtes (2 %) – a continué à diminuer ces dernières années. Il existe toute l'année dans l'intérieur du pays, au-delà de la région côtière de savane et il atteint un maximum surtout le long de la frontière orientale et dans les régions d'extraction de l'or. Dans la ville de Paramaribo et dans les 7 autres districts côtiers, le risque de transmission est faible ou négligeable. On signale une résistance de *P. falciparum* à la chloroquine, à la méfloquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine ainsi qu'une baisse de la sensibilité à la quinine.

Prévention recommandée dans les zones à risque : C

SWAZILAND

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tous les velds de basse altitude (essentiellement Big Bend, Mhlume, Simunye et Tshaneni). Il atteint un maximum entre novembre et fin mai.

Prévention recommandée dans les zones à risque : C

TADJIKISTAN

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. vivax* – existe de juin à fin octobre, en particulier dans les zones méridionales (région de Khatlon) et dans quelques zones centrales (Douchanbé), occidentales (Gorno-Badakhshan) et septentrionales (région de Leninabad). Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine signalée dans le sud du pays.

Prévention recommandée dans les zones à *P. vivax* uniquement : **B** ; dans les zones à risque du sud, proches de la frontière avec l'Afghanistan : **C**

TANZANIE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE voir RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

TCHAD

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent au sud du Sahara.

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite au Sahara.

Paludisme (2013) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée : **C**

THAÏLANDE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable 10 ans. .

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme (2015) : le risque de paludisme existe toute l'année dans les zones rurales, particulièrement en forêt et en montagne, surtout à proximité des frontières internationales, y compris dans les provinces les plus méridionales. Il n'y a pas de risque dans les villes (comme Bangkok, Chiangmai et Pattaya), dans les centres urbains, sur l'île de Samui et dans les principales stations touristiques de l'île de Phuket. Il y a toutefois un risque dans d'autres zones et îles. Résistance de *P. falciparum* à la méfloquine et à la quinine signalée dans les zones bordant le Cambodge et le Myanmar. Résistance à l'artémisinine signalée près de la frontière avec le Myanmar. Résistance de *P. vivax* à la chloroquine signalée. Infection humaine à *P. knowlesi* signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **A** ; dans les zones proches des frontières avec le Cambodge et le Myanmar : **D**

TIMOR-LESTE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée : **C**

TOGO

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays.

Prévention recommandée : **C**

TOKÉLAOU

Mêmes conditions que pour la Nouvelle-Zélande.

TONGA

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

TRINITÉ-ET-TOBAGO

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable 10 ans.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus qui se rendent sur l'île de la Trinité, sauf dans les cas ci-dessous.

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones urbaines de Port of Spain, les passagers de navires de croisière qui ne débarquent pas et les passagers aériens en transit.

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite à l'île de Tobago.

TRISTAN DA CUNHA

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 6 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs ayant transité par un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable 10 ans.

Vaccination antiamarile recommandée : non

TUNISIE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

TURQUES-ET-CAÏQUES, ÎLES

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

TURQUIE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme (2015) : un risque limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – existe de mai à fin octobre dans la province de Mardin. Des cas sporadiques ont été signalés en 2014. Il n'y a aucun risque de paludisme dans les principales zones touristiques de l'ouest et du sud-ouest du pays.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **A**

TURKMÉNISTAN

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

TUVALU

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

UKRAINE

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

URUGUAY

Fièvre jaune (2013)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

VANUATU

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : un risque faible à modéré de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance de *P. vivax* à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée : **C**

VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : oui

La vaccination est recommandée pour tous les voyageurs âgés de 9 mois et plus, sauf dans les cas ci-dessous.

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones suivantes : l'ensemble des États d'Aragua, Carabobo, Miranda, Vargas et Yaracuy, et le District fédéral.

La vaccination n'est pas recommandée pour les voyageurs dont l'itinéraire se limite aux zones suivantes : toutes les zones situées à plus de 2300 m d'altitude dans les États de Merida, Tachira et Trujillo ; les États de Falcon et Lara ; l'île de Margarita ; et les villes de Caracas et Valencia.

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – dû à *P. vivax* (75 %) et à *P. falciparum* (25 %) – est modéré à élevé toute l'année dans certaines zones rurales des États d'Amazonas, Anzoátegui, Bolívar et Delta Amacuro. Le risque est faible dans les États d'Apure, Monagas, Sucre et Zulia. Le risque de paludisme à *falciparum* se limite essentiellement à des municipalités situées dans des zones de jungle des États d'Amazonas (Alto Orinoco, Atabapo, Atures, Autana, Manapiare) et de Bolívar (Angostura, Cedeño, El Callao, Gran Sabana, Heres, Piar, Raúl Leoni, Rocio, Sifontes et Sucre).

Prévention recommandée dans les zones à *P. vivax* : **B** ; dans les zones à *P. falciparum* : **C**

VIET NAM

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe dans tout le pays, sauf les centres urbains, le delta du fleuve Rouge, le delta du Mékong et les plaines côtières du centre du pays. Les zones à haut risque sont les hauts plateaux au-dessous de 1500 m au sud du 18° degré de latitude N, et notamment les 4 provinces principales de ces hauts plateaux, Dak Lak, Dak Nong, Gia Lai et Kon Tum, ainsi que la province de Binh Phuoc et les parties occidentales des provinces côtières de Khanh Hoa, Ninh Thuan, Quang Nam et Quang Tri. Résistance à la méfloquine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : C

VIERGES, ÎLES AMÉRICAINES

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

VIERGES, ÎLES BRITANNIQUES

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

WAKE, ÎLE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

WALLIS-ET-FUTUNA

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

YÉMEN

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année, mais surtout de septembre à fin février, dans tout le pays et au-dessous de 2000 m. Il n'y a aucun risque dans la ville de Sanaa. Le risque de paludisme est très limité sur l'île de Socotra.

Prévention recommandée dans les zones à risque : C ; sur l'île de Socotra : A

ZAMBIE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie.

Vaccination antiamarile recommandée : en général, non

La vaccination n'est généralement pas recommandée pour les voyageurs qui se rendent dans les zones suivantes : ensemble des provinces du Nord-Ouest et de l'Ouest.

La vaccination n'est pas recommandée pour toutes les autres zones.

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : C

ZIMBABWE

Fièvre jaune (2015)

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des voyageurs restés plus de 12 heures en transit dans un aéroport d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat de vaccination contre la fièvre jaune est valable à vie.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme (2015) : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe de novembre à fin juin dans les zones au-dessous de 1200 m et toute l'année dans la vallée du Zambèze. À Bulawayo et Harare, le risque est négligeable.

Prévention recommandée dans les zones à risque : C